

## ARRETE MUNICIPAL n° A20240719-347

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze  
République Française

	<b>Service</b>	Affaires générales
	<b>Type</b>	Autorisation d'ouverture tardive d'un débit de boissons
<b>Matière</b>	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale
<b>Objet</b>	Havana au Château	
<b>Date</b>	Samedi 27 juillet 2024 de 14 h 00 à 4 h 00	
<b>Lieu</b>	Parc du château de la Diège - 19200 USSEL	
<b>Demandeur</b>	Madame ESTRADA Sarah, présidente d'Havana Sol	

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 portant réglementation des débits de boissons dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande présentée en date du 19 juillet 2024 par Madame Sarah ESTRADA, présidente d'Havana Sol ;

Arrête,

**Article 1 :** Madame Sarah ESTRADA, présidente d'Havana Sol est autorisée à ouvrir une buvette de 3<sup>ème</sup> catégorie le samedi 27 juillet 2024 de 14 h 00 à 4 h 00 parc du château de la Diège à USSEL.

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Madame Sarah ESTRADA, présidente d'Havana Sol.

Fait à Ussel, le 19 juillet 2024.

Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLERE

Certifié exécutoire suite à :  
Mise en ligne le : 19 JUIL. 2024  
Notification le :